



CAPSULES PSY # 29 DE PSYCHOLOGIE NOUVELLE ÉVOLUTIONNAIRE

Armand Desroches

PARAPSYCHOLOGUE
ÉVOLUTIONNAIRE

<http://www.use-quebec.ca>

Les droits légaux de ces **CAPSULES PSY DE PSYCHOLOGIE NOUVELLE ÉVOLUTIONNAIRE** sont protégés à l'**Office de la propriété intellectuelle du Canada** et dont une copie fut déposée à la **Bibliothèque et Archives Nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Idéalement, ces textes doivent se lire sur papier pour mieux faire ressortir les élaborations sous 3 formes importantes à la compréhension psychologique :
mots en gras = éléments basique ; *mots gras italique* = négatif ; *mots italiques* = positif.

Les élaborations qui vont suivre sont inspirées d'études d'informations provenant de *Source Lumière*, dont ne sera pas dévoilé le nom de la source humaine les ayant *psychiquement canalisées* puisque seul le message est important, mais le rapporteur de ces lignes sentant la *responsabilité créative* de les exprimer à sa *manière synergique créative* par *compassion* pour l'humanité.

LE CHANNELING ASTRAL

Qu'est-ce que le phénomène communément dit du «channeling» ?

C'est «l'habitation temporaire psychique vibratoire» d'un dit **médium humain**, qui y consent, par une **entité énergétique** des **Mondes Spirités Astraux** composés d'**âmes désincarnées** de défunts corps humains physiques. Cet être humain se portant «médiumnement volontaire» à une telle expérience de «chevauchement énergétique vibratoire» de sa personne par une **entité astrale**, il offre alors la possibilité d'une connexion psychique énergétique avec cette **âme désincarnée** faisant partie du **Plan Astral** englobant sphériquement la Terre.

Ainsi lorsqu'une **entité astrale** «chevauche temporairement» un **médium humain** pour discourir à travers lui, elle se «greffe énergiquement», pour un court laps de temps seulement, selon des lois cosmiques, à son corps matériel via l'attribut psychique de son **corps astral**. Habitant ainsi le **médium humain**, c'est donc via le **biais psychique** du dit **corps astral énergétique** qu'elle se confond alors avec l'identité matérielle de cet **être humain médiumnique** et dont **la conscience** «cède temporairement» sa place mentale prépondérante à une **défunte conscience humaine** pour ainsi dire.

Si vous êtes présent à un tel spectacle, vous remarquerez la différence dans «la voix channeling de l'individu vibratoirement chevauché», qu'il soit alors temporairement habité par une **entité désincarnée** antécédemment de source planétaire féminine ou masculine, enfant ou adulte. Mais reste, que ce qui sera verbalement exprimé manquera de «cohérence intelligente», les propos n'offrant alors aucune *clé libératrice d'intelligence universelle* à l'individu planétaire, sinon *spirituellement illusoires, égarants, confus et évasifs* lorsqu'on les analyse de près.

C'est parce qu'en ce **lieu astral énergétique**, les **entités** ne profitent pas de *lien fusionnel intelligent*, si minime soit-il, avec *les registres de qualité d'intelligence de l'Esprit*, c'est-à-dire du *Plan Mental du Double Éthérique*. Conséquemment, les **entités** ne s'expriment qu'avec le «produit cuisiné» pour ainsi dire, de **leurs propres mémoires de vécus passés** acquises sur le plan matériel de la Terre avant leur mort physique et de ce qu'ils perçoivent vibratoirement de la cacophonie des humains. Pas surprenant alors que ces **banques astrales mémorielles**, avec lesquelles elles sont liées, soient *espritiquement pauvres*.

Selon les *Lois Systémiques Universelles*, il n'est pas permis à une **entité astrale** d'incorporer un corps humain à moins que ce soit pour des raisons réelles d'évolution ou de service à l'humanité. Des lois protègent donc l'humain contre des intrus cosmiques qui voudraient «énergétiquement chevaucher» un corps physique pour en savourer les impressions sensorielles.

Ainsi en Astral, un «défunt» **psychisme de conscience** désincarné alors sous forme **d'entité énergétique** a «très peu de contrôle» sur son existence astrale. C'est que ce **plan énergétique astral**, sur lequel **l'entité** «évolue spirituellement tout au plus», lui impose des «conditions difficiles» ultimement liées à son *passé karmique expérimental sur terre*, dont elle fut «contrainte» de vivre, et ces *mémoires douloureuses* sont ce qui la pousse à *vouloir évoluer* pour s'en délivrer.

Mais ce n'est qu'une «illusion astrale» faite aux **entités** par les *Forces Astrales* les contrôlant, car ce n'est que par «réincarnation psychique» dans le cerveau d'un humain qu'il devient alors possible de s'en libérer. Et alors pour l'être humain comprenant maintenant ce principe, d'en arriver à «épurer» ses *failles karmiques subjectives* projetant son **égo** dans des conditions existentielles extrêmement difficiles, c'est-à-dire de «neutraliser» ses *mémoires émotionnelles morbides* écopées au cours de *traumatismes évènementiels* soit par la thérapie de l'**Introspection Psychologique Évolutionnaire** ou via le phénomène supramental dit de *la fusion psychique* qui peut-être lui surviendra.

Les deux voies consistent en un extraordinaire processus énergétique de *libération émotionnelle* propre au *Nouvel Âge* et débuté sur la planète et possible que depuis 1969. Ce phénomène débute ainsi au Québec pour s'étendre à tout le globe et qui fera en sorte que son **système émotionnel involutif** lui étant retiré dans le processus, l'humanité profitera finalement d'un *sens éthique intégré* représentant *la somme de toutes les vertus*.

Cela constituera l'*apothéose de conscience d'esprit* de la 5^{ème} race-racine qui est à prendre fin humainement. Suite à sa destruction suivra une 6^{ème} d'une durée de 2500 ans et une 7^{ème} de 700 années avant le retour en *Éther* des **consciences psychiques...**